

**44030 - Soutien à l'animation territoriale**

**Proposition d'attribution d'une subvention à la  
Maison des Associations de STRASBOURG pour  
l'organisation de la "Rentrée des Associations 2018"**

**Rapport n° CP/2018/335**

**Service gestionnaire :**

J5-Développement éducatif, sportif de la jeunesse

**Résumé :**

La "rentrée des associations" est organisée au parc de la Citadelle à Strasbourg les 22 et 23 septembre 2018.

Organisée par la Maison des Associations depuis 1994, cette manifestation phare du département réunit près de 300 structures.

Lors de sa séance du 19 juin 2017, l'Assemblée Départementale a décidé par délibération n° CD/2017/027 les orientations stratégiques en faveur du soutien du Département à la vie associative.

Au titre de cette politique, le Département s'est engagé à soutenir les actions constituant un levier pour ses territoires et favorisant l'engagement bénévole.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à la Maison des Associations de Strasbourg afin d'apporter un soutien à l'organisation de la "rentrée des associations".

## **1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'ÉVÈNEMENT**

> La Maison des Associations de Strasbourg

Créée en 1991, la Maison des Associations a pour mission de promouvoir et faciliter la vie associative locale. Elle-même association de droit local, elle est inscrite au registre des associations du tribunal d'instance de Strasbourg.

Cette structure constitue un pôle de compétences et de services aux associations. Les services proposés aux associations sont les suivants : mise à disposition de locaux, organisation de journées multi-conseils et de soirées d'information, tenue de permanences sur la thématique de la comptabilité, domiciliation, mise à disposition d'outils sur son site web.

> La Rentrée des Associations

Depuis 1994, la Maison Des Associations de Strasbourg organise un salon des associations (rebaptisé "rentrée des associations" en 2014) pour :

- . Permettre aux associations de se faire connaître du grand public,
- . Proposer aux Strasbourgeois des animations gratuites et diversifiées,
- . Permettre aux dirigeants associatifs de se rencontrer,
- . Favoriser les dynamiques inter-associatives.

Les éléments de bilan pour l'édition 2017 de cette opération « rentrée des associations » sont les suivants :

- . 18 000 visiteurs,
- . Plus de 250 associations présentes au parc de la Citadelle,

- . Une centaine d'animations réalisées,
- . 69 offres déposées par les structures sur le mur du bénévolat.

L'édition 2018 compte réunir près de 300 associations et attirer 20 000 visiteurs. Les structures seront réparties en 6 villages thématiques. Sur le site, une centaine d'animations seront proposées.

Les partenaires sollicités pour soutenir financièrement cette édition de la « rentrée des associations » sont les suivants :

- . Ville de Strasbourg : 139 800 €,
- . Département du Bas-Rhin : 2 000 €,
- . Région : 4 000 €,
- . Protection civile : 1 250 €,
- . Autres partenaires privés : 4 700 €.

## 2. PARTICIPATION DU DEPARTEMENT LA RENTREE DES ASSOCIATIONS

### > Bilan 2017

En 2017, à l'occasion de l'adoption de la politique en faveur des associations et du lancement de sa plateforme web associations67.also, le Département a disposé d'un stand au sein du Village Partenaires. Une dizaine d'agents du Département ont été mobilisés pour aller au contact des structures, leur présenter l'action du Département et recueillir les informations permettant de les inscrire sur la plateforme web. Près de 200 contacts ont été établis.

### > Dispositif proposé pour l'édition 2018

Le Département bénéficierait d'un emplacement au sein du Village Partenaires à l'entrée du parc de la Citadelle.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 43025                          | 65-6574-33      | 18 000,00 €                                      | 18 000,00 €                       | 2 000,00 €       |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 2 000 € pour l'année 2018 à verser en une seule fois à la Maison des Associations de Strasbourg.*

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,

Frédéric BIERRY